

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Automne 2012

POL8211-20
Questions politiques québécoises et canadiennes

Professeur : Alain-G. Gagnon

Local : A-3455

Téléphone : 514-987-3000, poste 4544

Disponibilités : le mercredi de 12h30 à 14h00

www.creqc.uqam.ca

Descriptif du séminaire

Ce cours propose une évaluation critique des principales approches théoriques portant sur l'étude de la représentation et de la citoyenneté, avec un accent sur les thèmes de l'identité, de la reconnaissance, de la gouvernance, des droits individuels et communautaires, du multiculturalisme, du plurinationalisme/multinationalisme et des systèmes partisans. La formule privilégiée est celle du séminaire et de la participation des étudiants. Les étudiants sont invités à faire leurs lectures hebdomadaires et à intervenir en classe pour y faire état des arguments propres aux diverses écoles de pensée et pour y avancer des critiques constructives des textes à l'étude.

Évaluation

Travail de session (50%). Le travail de session ne peut dépasser vingt-cinq pages dactylographiées à double interligne et doit être remis au plus tard le 18 décembre 2012. La date de tombée est ferme. Les sujets traités doivent avoir été approuvés par le professeur avant la 4^e semaine du séminaire. Dans le cadre de ces travaux, il est possible de poursuivre plus avant un questionnement soulevé dans le cadre d'un séminaire ou d'y aller d'un projet tout à fait original mais dont l'objet principal doit porter directement sur l'un des thèmes traités dans le cours.

Participation en classe (30%). Les étudiants seront appelés à faire ressortir les points saillants des lectures et à soulever des questions de fond permettant d'enrichir les échanges. Les étudiants doivent soumettre deux questions pour les fins de la discussion (une page à simple interligne) et déposer ce texte au bureau de la Chaire (local A-3620, département de science politique) avant 14 heures le jour précédant le séminaire.

Examen maison (20%). Une feuille d'examen sera remise aux étudiants lors du dernier séminaire. Les étudiants auront 48 heures pour compléter l'examen.

Livres recommandés:

Le rapport Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodements raisonnables, *Fonder l'avenir. Le temps de la réconciliation*

(<http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf>)

Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino . *De la nation à la multination : les rapports Québec-Canada*, Montréal, Boréal, 2007.

Alain-G. Gagnon, dir., *Le fédéralisme canadien contemporain*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006.

Pour les travaux de la Chaire de recherche en études québécoises et canadiennes, consulter le site : www.creqc.uqam.ca

Questions politiques québécoises et canadiennes

1. Présentation du cours et des objectifs à atteindre

2. Approches conceptuelles : ascendance de la démarche comparative

- 1) Robert Vipond « Introduction : The Comparative Turn in Canadian Political Science » dans *The Comparative Turn*, p. 1-16
- 2) Alan C. Cairns « Conclusion : Are we on the Right Track? » dans *The Comparative Turn*, p. 238-251.
- 3) Sujit Choudhry, « Bridging Comparative Politics and Comparative Constitutional Law : Constitutional Design in Divided Societies » dans *Constitutional Design for Divided Societies*, 2008, p. 3-40.
- 4) Will Kymlicka & Wayne Norman, « The Return of the Citizen: A Survey of Recent Work on Citizenship Theory » dans Ronald Beiner, dir., *Theorizing Citizenship*, p. 283-322.

3. La politique identitaire

- 1) Dimitrios Karmis, « Pluralisme et identité(s) nationale(s) » dans *Québec : État et Société*, 2^e tome, 2003, p. 85-116.
- 2) Jacques Beauchemin, « Qu'est-ce qu'être Québécois », in *Québec : État et Société*, 2^e tome, 2003, p. 27-43.
- 3) Geneviève Nootens, « Identité, citoyenneté, territoire : la fin d'un paradigme ? » in J. Maclure et A.-G. Gagnon, dir., *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, 2001, p. 105-125.
- 4) Daniel Weinstock, « Les identités sont-elles dangereuses pour la démocratie » in J. Maclure et A.-G. Gagnon, dir., *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, 2001, p. 227-250.

4. Les frontières et les récits de la citoyenneté

- 1) Daniel Weinstock, « L'éducation à la citoyenneté dans les sociétés multiculturelles », dans Alain Dieckhoff, dir., *La constellation des appartenances*, 2004, p. 153-177.
- 2) Jane Jenson « Fated to Live in Interesting Times », *Revue canadienne de science politique*, vol. 30, no 4, 1997, p. 627-644.

- 3) Pascal Dufour « Projet national et espace de protestation mondiale : des articulations distinctes au Québec et au Canada » dans *Revue canadienne de science politique*, vol. 39, no 2, 2006, p. 315-342.
- 4) Philip Resnick, « Cosmopolitisme et nationalisme » dans Alain Dieckhoff et Christophe Jaffrelot, dir., *Penser le nationalisme : théories et pratiques*, 2006, p. 397-421.

5. Diversité et constitutionnalisme

- 1) James Tully, « Liberté et dévoilement dans les sociétés plurinationales », *Globe*, vol. 2, no 2, 1999, p. 13-36.
- 2) Guy Laforest, « Se placer dans les souliers des autres partenaires », dans *Sortir de l'impasse*, p. 55-84.
- 3) Jennifer Smith, « The Constitutional Debate and Beyond », dans *New Trends in Canadian Federalism*, 2^e édition, 2003, p. 45-65.
- 4) Stephen Tierney, « Giving with one hand : Scottish Devolution Within a Unitary State » dans *Constitutional Design for Divided Societies*, 2008, p. 438-460.

6. Gouvernance et démocratie

- 1) Francis Dupuis-Déri « Histoire du mot 'démocratie' au Canada et et au Québec. Analyse des stratégies rhétoriques » dans *Revue canadienne de science politique*, vol. 42, no 2, 2009, p. 321-343.
- 2) Donald Savoie, *Governing from the Centre: The Concentration of Power in Canadian Politics*, Toronto, UTP, p. 19-45, 337-362, 365-369, 409-412.
- 3) Neil Bradford, « Innovation by Commission: Policy Paradigms and the Canadian Political System » dans Bickerton & Gagnon, dir., *Canadian Politics*, 3^e édition, 1999, p. 541-564.
- 4) Éric Montpetit « Le néo-corporatisme québécois à l'épreuve du fédéralisme et de l'internationalisation », dans A-G. Gagnon, dir., *Québec : État et société*, 2^e tome, 2003, p. 191-208.

7. Le fédéralisme

- 1) Geneviève Nootens « Nous, les peuples » Fédéralisme et démocratie dans l'État plurinational, dans Michel Seymour et Guy Laforest, dirs., *Le fédéralisme multinational: un modèle viable?* p. 21-35.
- 2) Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino . *De la nation à la multination : les rapports Québec-Canada*, p. 77-119.
- 3) Jean-François Caron, Guy Laforest et Catherine Vallières-Roland, « Fondements, complexité et ampleur du déficit fédératif au Canada » dans Alain-G. Gagnon, dir., *Le fédéralisme canadien contemporain*, p. 147-182.
- 4) James Tully « Le fédéralisme à voies multiples et la Charte » dans Gagnon, dir. Québec : État et Société, tome 1, 1994, p. 125-149.

8. La charte canadienne

- 1) Donald Smiley, « A Dangerous Deed: The Constitution Act, 1982 », dans *And No One Cheered*, p. 75-95.
- 2) Samuel LaSelve, *The Moral Foundations of Canadian Federalism*, chap. 5: « Nation-Saving or Nation-Destroying: The Impact of the Charter of Rights », 1996, p. 81-98.

- 3) José Woehrling, « Les conséquences de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés pour la vie politique et démocratique et l'équilibre du système fédéral » dans Alain-G. Gagnon, dir., *Le fédéralisme canadien contemporain*, 2006, p. 251-285.
- 4) Janet Hiebert, « Parliament, Courts and Rights: Sharing the Responsibility for Interpreting the Charter », dans Bickerton & Gagnon, *Canadian Politics*, 3^e édition, 1999, p. 185-205.

9. Multiculturalisme et interculturelisme

- 1) Will Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle*, 2001, p. 23-55.
- 2) Gérard Bouchard « Qu'est-ce que l'interculturalisme? », *Revue de droit de McGill*, vol. 56, no 2, 2011, p. 395-468. <http://www.erudit.org/revue/mlj/2011/v56/n2/1002371ar.pdf>
- 3) Joseph Carens, « Multiple Political Memberships, Overlapping National Identities and the Dimensions of Citizenship », dans *Culture, Citizenship and Community*, 2000, p. 161-176.
- 4) Thierry Giasson et al. « Le Bon, la Brute et le Raciste. Analyse de la couverture médiatique de l'opinion publique pendant la 'crise des accommodements raisonnables au Québec' » dans *Revue canadienne de science politique*, vol. 43, no 2, 2010, p. 379-406.

10. Les rapports entre l'État et les peuples autochtones au Canada

- 1) Jean Leclair « L'aménagement institutionnel de la diversité : petites collectivités locales ou nations? Qui sont les titulaires du droit inhérent des peuples autochtones à l'autodétermination? » dans Pierre Noreau et José Woehrling, dir., *Appartenances, institutions et citoyenneté*, 2005, p. 127-141.
- 2) Charles Taylor, « Les raisons du self-government autochtone » dans Tom Flanagan, *Premières nations? Seconds Regards*, Québec, Septentrion, 2002, p. 247-267, 287-288.
- 3) Daniel Salée, « Peuples autochtones, et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois. Éléments pour une ré-analyse » dans *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 17, no. 2, 2005, p. 54-74.
- 4) Martin Papillon, « Vers un fédéralisme postcolonial? La difficile redéfinition des rapports entre l'État canadien et les peuples autochtones », dans Gagnon, dir. *Le fédéralisme canadien contemporain*, 2006, p.461-485.

11. Tendances et enjeux

- 1) Michael Keating, « Par-delà la souveraineté. La démocratie plurinationale dans un monde post-souverain », *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, 2001, p. 67-103.
- 2) Charles Blattberg, *Et si nous dansions ? Pour une politique du bien commun au Canada*, chapitre 3, « Trois façons de faire, trois Canadas », 2004, p. 19-56.
- 3) Geneviève Nootens, « État, lien civique et minorités nationales. À propos de quelques conditions de l'institutionnalisation de la reconnaissance » dans Pierre Noreau et José Woehrling, dir., *Appartenance, institutions et citoyenneté*, 2005, p. 43-55.
- 4) Sujit Choudhry, « Does the World Need more Canada?: The Politics of the Canadian Model in Constitutional Politics and Political Theory » in *Constitutional Design for Divided Societies*, 2008, p. 141-172.

12. Présentations des travaux en salle

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Une personne spécialisée reçoit les étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles les jeudis de 16h à 19h.

PLAGIAT

Règlement no. 18
Article 2.1 Infraction

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.